

GUIDE DU



PROFESSIONNEL



Université Libre de Tunis

Adresse : 32 bis Av. Kheireddine Pacha 1002 Tunis

Tél. : (+216) 71 90 28 11 / (+216) 71 90 24 91

Fax : (+216) 71 90 69 60

E-mail : contact@ult-tunisie.com

Site web : www.ult-tunisie.com



Université Libre de Tunis
Bouebdelli Education Group



Conditions Générales

Les stages professionnels en entreprise sont obligatoires et ils font partie intégrante de la formation ingénieur. Durant son cursus universitaire, l'élève ingénieur doit effectuer deux stages professionnels. Ces deux stages sont d'une durée minimale d'un mois chacun et doivent être effectués durant les vacances universitaires situés entre la première année et la deuxième année pour le stage ouvrier, et entre la deuxième année et la troisième année pour le stage Technicien. Un stage doit être réalisé dans une entreprise, ou dans un atelier d'usine, ou d'une manière générale dans tous les services liés directement à l'activité industrielle de production d'une entreprise.

Objectifs du stage

Le stage a pour objectifs généraux de :

- Permettre à l'élève ingénieur de confronter ses études théoriques à la réalité de l'entreprise.
- Faire découvrir les multiples aspects du fonctionnement d'une entreprise ou d'un organisme;
- Témoigner de son expérience pratique en milieu de travail et de démontrer sa compétence dans des situations réelles d'ingénierie
- S'orienter principalement vers les tâches qui lui permettront de retirer le maximum de bénéfice technique et humain de cette expérience professionnelle.

I. Stages d'été

1. Stage ouvrier

Le stage ouvrier se déroule en fin de première année ingénieur et il dure un mois au minimum. Ce stage est à caractère d'initiation. Son but est de faire connaître à l'élève ingénieur le monde de l'entreprise et de découvrir le milieu professionnel en général. Les tâches confiées au stagiaire sont définies par le responsable du stage côté entreprise tout en tenant compte et dans la mesure du possible de (la spécialité de l'élève ingénieur mais dans tous les cas ces tâches relèvent soit de la conception de travaux élémentaires (calcul élémentaires, schémas, dessins, ...), soit de leur exécution (interventions sur sites, visite de chantiers ou d'ateliers, ...).

2. Stage technicien

Le stage technicien se déroule en fin de deuxième année ingénieur et il dure aussi un mois au minimum. C'est un stage de responsabilité où l'élève ingénieur est appelé à participer à la conduite de travaux dans un atelier ou sur un chantier lié à la production en général. Le stagiaire devra être chargé d'un travail de terrain en relation avec les principales matières enseignées à l'école et sa future carrière professionnelle. Par conséquent, ceci exclut tout stage constitué d'une série de visites d'ateliers, de chantiers, d'usines, ..., même approfondie, sans participation réelle à l'exécution des tâches ou des travaux en général. Mais dans tous les cas, il faut toujours garder à l'esprit que les tâches confiées au stagiaire dépendent de l'appréciation du responsable de stage côté entreprise. Il est important de rappeler ici à l'élève ingénieur que son encadreur de stage reste le seul décideur en cette matière. De plus, il est nécessaire de commencer à réfléchir à son projet de fin d'études dès le début de ce stage technicien. En effet, ce stage peut être une bonne occasion à l'élève ingénieur d'identifier un thème, une tâche à réaliser ou tout autre problème technique qui préoccupe l'industriel et qui peut faire l'objet d'un éventuel projet de fin d'études.

3. Procédure

Chacun de ces deux stages fait l'objet d'un rapport établi par l'élève ingénieur qui est amené à le soutenir oralement devant un jury dont la composition est fixé par le chef de département. Tout stage, déclaré non concluant par le jury, met l'élève ingénieur dans l'obligation de le refaire et de le soutenir dans les mêmes conditions. Le rapport de stage constitue un élément essentiel du stage et conditionne **l'obtention du Diplôme National d'Ingénieur**.

II. Rapport de stage

1. Structure du rapport de stage

Le rapport de stage constitue un élément essentiel du stage et de la scolarité de l'élève ingénieur car il lui permet, d'une part, de faire un bilan de cette expérience en entreprise en l'incitant à réfléchir sur son action face aux problèmes concrets auxquels il a été confronté et, d'autre part, de montrer comment il a su tirer profit des enseignements qui lui ont été dispensés durant sa formation à l'école. Le rapport de stage ne doit pas se réduire à un simple compte rendu d'activité. Cette opération est faite sur le cahier de stage et ne peut nullement être rapportée dans le manuscrit du rapport de stage. Le stagiaire devra donc présenter et analyser ses actions dans les différents domaines, relations humaines, gestion et technique, Les illustrations (schémas, photos, plans, ...) constituent un élément (indispensable du rapport et de l'exposé technique de ce dernier devant le jury de stage. Dans la rédaction du rapport, l'élève ingénieur ne doit pas se cantonner dans les généralités, la description de l'organisation administrative, la compilation des documents existant dans l'entreprise ou la copie d'une ou partie d'un ancien document de rapports de stages. En effet, le rapport doit comporter des observations sur l'organisation et les dysfonctionnements éventuels, ainsi que les propositions relatives aux méthodes, à la main d'œuvre, au milieu...

2. Présentation du rapport de stage

2.1. La couverture :

La couverture du rapport de stage doit comporter obligatoirement : Nom et Prénom de l'élève ingénieur, année d'études, département, Nature du stage (ouvrier ou technicien) Raison sociale de l'entreprise, Lieu et date du stage, Thème principal du stage si c'est possible, Nom et prénom du responsable de stage côté entreprise.

2.2. Contenu du rapport de stage :

Le journal du stage doit être signé par l'encadrant professionnel. Ce document, attestant l'exécution effective du stage ainsi que sa durée, est obligatoire pour que le stage puisse être validé.

Le rapport se compose de 15 à 20 pages (pouvant être accompagné d'annexes si le stagiaire l'estime nécessaire).la mauvaise présentation du rapport entraîne le retour de celui-ci au stagiaire pour une remise en conformité.

3. Délais de remise du rapport de stage

Le rapport de stage doit être remis au service des stages, au plus tard à la rentrée universitaire (début effectif des cours à l'ULT). Les élèves ingénieurs qui ne pourraient remplir leurs obligations devront soumettre leur cas au service des Stages de l'ULT.

4. Correction et sanction du rapport de stage

Le jugement du correcteur du rapport de stage porte sur la qualité de l'analyse de l'action du stagiaire, sur le caractère personnel des conclusions, sur la clarté et la précision de l'expression (dont l'orthographe) ainsi que sur la présentation matérielle.

Un rapport de stage insuffisant, c'est-à-dire non validé par le jury, est retourné au stagiaire avec les observations des membres du jury pour une nouvelle présentation après mise au point (un délai d'un mois pour la correction). Si la nouvelle rédaction n'est pas remise dans le délai ou n'est pas validé encore une fois par le jury, l'élève ingénieur devra refaire son stage.

5. Procédure en cas de non exécution du stage

L'élève ingénieur qui, pour une raison quelconque, n'aurait pas pu accomplir son stage pendant la période prévue, devra en avertir par écrit le service des Stages au plus tard une semaine après la rentrée universitaire, en indiquant les raisons de cette situation. L'élève devra refaire son stage manqué durant les vacances universitaires de l'année suivante. Il est important de rappeler que le Diplôme National d'Ingénieur ne sera délivré que si les deux stages sont validés. Pour tout problème concernant l'affectation de stage ou survenant durant le stage, s'adresser au Service des Stages de l'Université Libre de Tunis. Le journal de stage doit être précieusement conservé. Sa perte peut entraîner le non validation du stage.

III. Les caractéristiques techniques de présentation du rapport de stage

Le rapport de stage est soumis à une méthodologie stricte de présentation, dont voici quelques règles :

- ✓ la longueur du rapport doit se situer entre 20 et 30 pages au maximum, hors annexes.
- ✓ la police standard souhaitée est du type Arial ou Times.
- ✓ La taille de la police doit être 12.
- ✓ L'interligne doit être de 1,5.

- ✓ Les paragraphes doivent être justifiés.
- ✓ Ecrire uniquement au verso.
- ✓ Les notes de bas de page doivent avoir une taille de 10 et une interligne de 1.
- ✓ Utilisez un papier A4 (80g).
- ✓ Numéroté les pages.
- ✓ Numéroté les annexes.

IV. La soutenance

La soutenance est la présentation orale de l'expérience de stage sous la forme d'une synthèse du rapport de stage et d'un entretien devant un jury (enseignants et professionnels). Elle se fait en deux temps :

- Le premier est consacré à l'exposé,
- Le deuxième est consacré à l'entretien.

1. L'exposé

Il s'agit en un temps limité (entre 20 et 30 minutes) de reprendre les points principaux du rapport de stage. Il faut être clair et présenter une bonne synthèse.

- L'introduction : elle précise le contexte du stage, ses objectifs, la problématique.
- Le développement : il consiste à rappeler ce qui a été réalisé (pourquoi, pour, qui, par quels moyens, avec quel plan d'action), les temps forts du stage, les compétences acquises ;
- La conclusion : elle dresse un travail accompli, des apports, les contraintes du stage. Quelles sont les leçons tirées du stage.

2. L'entretien

Il faut savoir écouter, comprendre, argumenter. Pendant l'entretien le jury pose des questions sur le rapport ou une partie du rapport. Il peut demander des explications sur un aspect, une information peu claire ou réparer un oubli, une erreur. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un dialogue. L'élève ingénieur doit prendre notes et répondre de façon concise et il faut savoir adapter la réponse à la longueur et à l'importance de la question. L'évaluation des membres de jury se fait, d'une part, sur le fond (connaissance du sujet, capacité d'analyse, la cohérence du plan et la logique adoptée) et la forme (les capacités de communication, l'aptitude à faire passer un message, les capacités humaines (politesse, écoute, vivacité, gestuelle)). D'autre part, l'avis du maître de stage apporté à travers la fiche d'évaluation qui se trouve dans le journal de stage est important dans la validation ou non du rapport de stage.